



**ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°04-2023-334

PUBLIÉ LE 29 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Service de la Coordination des Politiques Publiques

04-2023-12-29-00002 - Arrêté préfectoral n°2023-363-001 du 29 décembre 2023 chargeant Madame Marie-Paule Demiguel, sous préfète de l'arrondissement de Forcalquier, de la suppléance de M. Marc Chappuis, Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, du mercredi 3 janvier 2024 à 13h30 au jeudi 4 janvier 2024 à 17h (2 pages)

Page 3

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-12-29-00002

Arrêté préfectoral n°2023-363-001 du 29 décembre 2023 chargeant Madame Marie-Paule Demiguel, sous préfète de l'arrondissement de Forcalquier, de la suppléance de M. Marc Chappuis, Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, du mercredi 3 janvier 2024 à 13h30 au jeudi 4 janvier 2024 à 17h



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GÉNÉRAL
Service de la coordination des politiques publiques

Digne-les-Bains, le 29 décembre 2023

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2023-363-001

Chargeant Mme Marie-Paule DEMIGUEL, sous-préfète de l'arrondissement de Forcalquier, de la suppléance de M. Marc CHAPPUIS, Préfet des Alpes-de-haute-Provence, du mercredi 3 janvier 2024 à 13h30 au jeudi 4 janvier 2024 à 17h

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du Président de la République en date du 20 juillet 2022 portant nomination de **M. Marc CHAPPUIS**, préfet des Alpes-de-Haute-Provence ;

VU le décret du Président de la République en date du 18 octobre 2023 portant nomination de **Mme Chloé DEMEULENAERE**, Secrétaire générale de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, sous-préfète de Digne-les-Bains ;

VU le décret du Président de la République en date du 4 janvier 2023 portant nomination de **Mme Marie-Paule DEMIGUEL**, sous-préfète hors classe, en qualité de sous-préfète de Forcalquier ;

CONSIDÉRANT l'absence simultanée de M. Marc CHAPPUIS, Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, et de Mme Chloé DEMEULENAERE, Secrétaire Générale de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, du mercredi 3 janvier 2024 à 13h30 au jeudi 4 janvier 2024 à 17h ;

ARRÊTE :

Article 1 : Mme Marie-Paule DEMIGUEL, sous-préfète de l'arrondissement de Forcalquier, est chargée de la suppléance de M. Marc CHAPPUIS, Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, du mercredi 3 janvier 2024 à 13h30 au jeudi 4 janvier 2024 à 17h

Article 2 : Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours administratif gracieux devant le préfet des Alpes-de-Haute-Provence ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca 13 235 MARSEILLE CEDEX 02)

La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

PRÉFECTURE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE • 8, rue du docteur Romieu – 04016 DIGNE LES BAINS CEDEX
Tél : 04 92 36 72 00 • <http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr> - Twitter @prefet04 - Facebook @Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

1/2

Article 3 : Mme la sous-préfète de l'arrondissement de Forcalquier est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (RAA) de la préfecture.

Le préfet,



Marc CHAPPUIS